



الاتحاد الجزائري لكرة القدم  
**FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL**  
الرابطة ما بين الجهات لكرة القدم  
**LIGUE INTER-REGIONS DE FOOTBALL**



**DECISION DU CONSEIL DE DISCIPLINE  
REUNI CE JOUR LE JEUDI 09.11.2023**

**MEMBRES DU BUREAU DE LIGUE**

**Etaient Présents Messieurs :**

<b>BOULEFAAT</b>	<b>Noureddine, Président</b>
<b>BENMAHAMMED</b>	<b>Azédine, 1<sup>er</sup> Vice-président</b>
<b>ABDOUN</b>	<b>Mohamed, Secrétaire Général</b>
<b>BOUZIANE</b>	<b>Ahmed, Directeur de l'Administration et des Finances</b>
<b>DEHIMAT</b>	<b>Farid, Membre du Bureau de Ligue</b>
<b>BENKARA MOSTEFA</b>	<b>Omar, Membre du Bureau de Ligue</b>
<b>Maitre GHANEMI</b>	<b>Sid Ali, Président d la Commission de Discipline</b>
<b>BEZIA</b>	<b>Mounir, Membre du Bureau de Ligue</b>
<b>MECHRI</b>	<b>Redouane, Président de la D.O.Compétition</b>

**Absents Excusés :**

<b>Maitre NEGADI</b>	<b>Redhwane, Membre du Bureau de Ligue et Membre du Bureau Fédéral</b>
<b>KACHA</b>	<b>Said, 2<sup>ème</sup> Vice-président</b>
<b>NASRI</b>	<b>Seddik, Membre du Bureau de Ligue</b>

Le Conseil de discipline s'est réuni à la demande du président de la ligue aux fins d'étudier le cas disciplinaire de Madame ALLOUACHE Lila ex DFC de la ligue.

A cet effet, un dossier constitué en bonne et dû forme à été passé en revue par le Président de La ligue est soumis à l'attention des Membres présents.

Ce dossier à porté sur les tergiversations de l'ex DFC dans la mise à la disposition de l'Administration Financière de la ligue depuis un certain temps de tous les documents en sa possession (financier et Comptable exercice 2019 - 2020 et 2021), ni entre autre répondre favorablement aux différentes Convocations qui lui ont été signifiées. (Par Email).

Aussi, afin de mettre fin à cette situation d'insubordination et de (faux fuyants utilisée antérieurement)) et actuellement la dernière trouvaille à savoir :

L'introduction de deux arrêts de travail l'un de (15 jours) daté du 14.10.2023 et envoyé par mail au président de la ligue le 07.11.2023 (sans validation de la CNAS) et le 2<sup>ème</sup> de (30 Jours), daté du 02.11.2023, envoyé par mail au président de la ligue le 05.11.2023 sans validation de la CNAS.

Remarque ; ces arrêts de travail ont été envoyés en hors délai après 48heures et donc considérés comme nulles.

Il reste bien entendu que manière de faire par l'intéressée est un subterfuge utilisé afin de soustraire aux différentes injonctions du Président (Voir PV du BL N°11-15-16 et la non prise en considération des différents courriers qui lui ont été adressés. .

Il y'a lieu aussi de voir les rapports du cabinet d'expert comptable Monsieur BOUAKAZ portant sur la gestion Comptable et Financière des exercices 2019-2020 et 2021 (02 rapports) (Sans oublier les injonctions verbales).

Il va s'en dire que ces refus d'obtempérés et d'insubordinations utilisés par l'ex DFC de la ligue sont considérés comme une faute grave et ne peuvent étre tolérés.

### **Au Vu de ce qui Précède**

- Après une large concertation et avis tenues entre les Membres présents, il a été décidé ce qui suit :

- Suppression du Salaire de l'Ex DFC Madame ALLOUACHE Lila A/C du mois de novembre.
- Madame ALLOUACHE Lila est licenciée A/C de ce jour le 09.11.2023. pour faute grave (refus d'obtempéré et insubordination)
- Sans préavis et sans indemnisations
- L'intéressée est convoquée le Jeudi 16.11.2023 à 10h00 aux fins de récupérer ces effets personnels et remettre les clefs du bureau.

En présence de l'huissier de Justice Maitre : SOUALAH Sofiane, Mr BENMAHAMED Azeddine 1<sup>er</sup> Vice-président de la Ligue, de Mr BENKARA MOSTEFA Omar, Membre du de ligue Mr ABDOUN Mohamed S/G de la Ligue et de Mr ABDOUS Ali Responsable des moyens Généraux.

Messieurs : BOUZIANE Ahmed DAF de la ligue, ABDOUN Mohamed S/G de la ligue Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Alger le : 12.11.2023



**Le Président**

N. BOULEFAAT